

Auguste Chapdelaine naissait à La Rochelle, dans la petite paroisse de Coutances, le 6 janvier 1814. C'est le neuvième enfant d'une famille profondément chrétienne, où, pendant les mauvais jours de la Révolution, les prêtres fidèles avaient trouvé asile. Les pauvres disaient :

« Allons chez les Chapdelaine, on est toujours sûr de trouver là du bon pain.

Les années venant, ses parents utilisèrent sa constitution robuste pour leur exploitation agricole. Mais bientôt un ardent désir se manifesta dans le cœur du jeune laboureur, de se consacrer au service de Dieu. Ce dessein ne fut pas sans mécontenter les siens. Auguste ne voulut rien brusquer ; il remit aux mains de la providence ses pieux projets et attendit.

C'est au malheur qui s'abattit sur sa famille qu'il dût de pouvoir les réaliser : en huit jours, deux de ses frères furent emportés par la mort. La famille Chapdelaine, manquant de bras, résolut de vendre une grande partie des terrains qu'elle avait affermés, et laissa à Auguste toute liberté d'obéir à l'appel de Dieu.

Un prêtre du voisinage l'initia aux premiers éléments de la langue latine, puis quitta Coutances pour l'Abbaye Blanche.

Depuis longtemps le séminariste nourrissait le désir de se consacrer aux missions étrangères et pût, sept années plus tard, en 1851, s'embarquer à Anvers pour rejoindre la mission de Koung-Si, dans le sud de la Chine. Le voyage ne fut pas sans périls.

A peine avait-il fait une journée et demi de barque sur le fleuve de l'est, qu'il fut assailli par une douzaine de brigands, menacé de mort, dépouillé de tout, et mis dans l'impossibilité de poursuivre sa route. Le jeune séminariste revint à Canton et repartit le 26 novembre 1853 dans une barque mieux armée et arriva le 2 décembre 1854 à Kouang-Si, puis y célébra pour la première fois la messe en la fête de l'Immaculée Conception.

Dix jours après son arrivée, il était dénoncé au mandarin par un parent de nouveaux convertis, comme venant jeter le trouble et la division dans les familles. Le mandarin, hostile en premier lieu, traita ensuite le missionnaire avec bonté et celui-ci eut la joie de baptiser plusieurs Chinois.

Après s'être absenté, durant la saison chaude, inhabitable pour les étrangers, Chapdelaine y revint au mois de décembre 1855.

Le mandarin était changé et on ne parlait plus que de persécution. A peine est-il arrivé que des soldats sont envoyés à sa poursuite. Celui qui l'avait dénoncé une première fois, dépose une nouvelle accusation le 22 février. Sur les instances des chrétiens, l'apôtre va chercher refuge à Sy-Lin-Hien. Sa tentative est vaine : le dimanche 24, des soldats l'arrêtent ; le lundi 25, il comparait devant le mandarin.

Le mandarin interroge ensuite d'autres chrétiens qui avaient accompagné l'héroïque missionnaire, condamne l'un d'eux à la décapitation, d'autres à quelques centaines de coups de rotin, et Chapdelaine lui-même à trois cents coups. Mais les bourreaux ne comptent pas et ne s'arrêtent que lorsqu'ils voient le corps de la victime ruisselant de sang : le martyr n'avait laissé échapper ni plainte, ni soupir.

Il dut passer la nuit et la matinée du lendemain dans la grande salle du prétoire, les genoux pliés et assujettis à un bâton, les coudes appuyés sur un bac et les mains liées, de telle sorte qu'il lui était impossible de faire le moindre mouvement. Vers 9 heures du matin, le malheureux patient fut transporté comme une masse inerte dans sa prison.

Chapdelaine s'y promenait, quelques instants après, alerte et gai. Le mandarin ordonna alors que le sang chaud d'un chien fût jeté sur sa tête et qu'on lui donnât trois cents soufflets, avec des semelles de cuir. Le martyr, les joues enflées et les dents brisées, ne poussa aucune plainte. Après ce supplice, on le remit dans la position de la veille pour y passer la nuit.

Ce fut dans l'après-midi du 27 février que fut prononcée la sentence de mort. L'Européen fut condamné au supplice de la cage : on introduit la tête du condamné dans un carré formé de quatre bambous, qui peuvent se rapprocher à volonté pour comprimer le cou de la victime et produire la strangulation. L'instrument du supplice est ensuite suspendu à une poutre assez élevée au-dessus du sol pour laisser le patient sans point d'appui les pieds. Quand aux mains, elles sont étendues en avant fortement liées.

C'est là ce qu'on appelle le supplice de la cage qui est plutôt celui de la cangue ? Le martyr fut introduit dans la cage vers les 6 heures du soir et suspendu aux portes du prétoire. Entre dix et onze heures, il poussa distinctement à trois reprises un profond soupir : c'était le râle de l'agonie.

Les chrétiens entendirent de leur prison les derniers soupirs de Chapdelaine ; ils purent même le voir à la lueur des lanternes ; tous s'accordèrent à dire qu'il rendit l'âme presque immédiatement après la chute.

Le matin, deux satellites tranchèrent la tête du cadavre, et l'on fut étonné d'en voir jaillir le sang. Ni le chef, ni le tronc n'eurent les honneurs de la sépulture. La tête fut suspendue à un arbre, et les enfants de la ville se firent un horrible jeu de lui lancer des pierres jusqu'à ce que la chevelure se détachant, le crâne tombât à terre et disparut sous la dent des animaux, le corps eut le même sort.

Ce martyr décida la France à exiger de la Chine une réparation à main armée ; il fut une des causes déterminantes de l'expédition de la fin des années 1856, qui se termina par la victoire de Pa-li-Kao.

Un décret portant que l'on pouvait procéder à la béatification de Chapdelaine fut publié à Rome le 8 avril 1900.